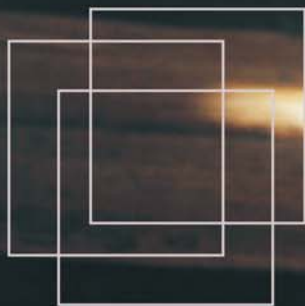




Bureau
international
du Travail



Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens

Livre 5

Problèmes liés au processus

Programme international pour l'abolition du travail des enfants

Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Kit de ressources à l'usage
des responsables politiques et praticiens

Livre 5 : Problèmes liés au processus

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail : kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants. – Genève : OIT, 2009 – ca. 220 p. + 1 CD ROM.

ISBN : 978-92-2-221506-5 ; 978-92-2-221507-2 (web pdf) ; 978-92-2-222161-5 (CD ROM)

International Labour Office ; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour
guide / trafic d'enfants / droits de l'enfant / développement de partenariats / collecte des données / aspect juridique / pays en développement

02.02.1

Publié aussi en anglais : *Combating trafficking in children for labour exploitation: a resource kit for policy-makers and practitioners*, ISBN : 978-92-2-121486-1 (Kit Print) ; 978-92-2-121487-8 (Kit Web PDF), Ginebra, 2008.

et espagnol :

Combater la trata infantil con fines de explotación laboral, 978-92-2-321486-9 ; 978-92-2-321487-6 (Web)

ILO Cataloguing in Publication Data

Note

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of labour*) (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web : www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web : www.ilo.org/ipec

Photos : OIT. Les photographies utilisées dans cette publication ne servent qu'à des fins d'illustration. Aucun des enfants identifiables sur les photos n'est victime de traite des enfants.

Imprimé en
Photocomposition par

Italie
ILO/ITC – Turin

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
5.1 INTRODUCTION	6
5.2 ASSURER L'APPROPRIATION ET LA CONTINUITÉ DE LA MOBILISATION.....	6
5.3 LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	8
5.4 FORMATION ET AUTONOMISATION	15
5.5 PROCESSUS ET SYSTÈMES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION	18
5.5.1 Evaluation de l'impact des initiatives de proximité dans les communautés concernées	20
5.5.2 Evaluation des initiatives de politique générale.....	23
5.6 APPRENDRE ET PARTAGER LES ENSEIGNEMENTS	24
5.6.1 Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques	25
5.6.2 Documenter les leçons apprises	27
5.6.3 Concevoir une stratégie de diffusion	28
5.6.4 Reproduire les bonnes pratiques à plus grande échelle.....	29
RESSOURCES MENTIONNÉES DANS LE LIVRE 5.....	33

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CE	Commission européenne
COMMIT	Initiative ministérielle coordonnée contre le trafic dans la région du Mékong
CP-TING	Projet de prévention de la traite des filles et des jeunes femmes à des fins d'exploitation par le travail en Chine (IPEC)
ECPAT	Mettre fin à la prostitution enfantine, à la pornographie enfantine et au trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle
EU	États-Unis
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Plan d'action national
RWG-CL	Groupe de travail régional sur le travail des enfants (en Asie)
SELL	« Sharing Experiences and Lessons Learned » (série de publications du TICW)
TIA	« Technical Intervention Area » (série de publications du TICW)
TICW	Projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans le bassin du Mékong
UNSGSVAC	Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants

Sommaire du livre 5

Le Livre 5 est conçu comme une vue d'ensemble des processus et des actions d'appui qui sont des composantes importantes des programmes effectifs de lutte contre la traite des enfants. Il met particulièrement l'accent sur la participation des enfants, la formation, le suivi et l'évaluation, et sur les moyens de tirer des enseignements utilisables pour améliorer les politiques générales et les actions d'aide de proximité.

Ce livre comporte des enseignements et des ressources émanant d'une série de programmes de l'OIT-IPEC qui ont testé divers processus et documenté les résultats. Nombre de ces processus pilotes ont par la suite été transférés à d'autres programmes nationaux ou sous-régionaux de l'IPEC et mis à l'épreuve dans d'autres conditions et contextes.

Public cible

Ce livre s'adresse aux personnes qui mènent des actions contre la traite (syndicats et autres organisations de travailleurs, d'employeurs, responsables gouvernementaux, personnel hors siège des agences, ONG, groupes de jeunes et autres). Il s'adresse aussi ceux qui exercent des fonctions de contrôle, dont les décideurs et les stratèges, ainsi que le personnel chargé du suivi et de l'évaluation.

5.1 INTRODUCTION

Une des leçons les plus importantes que nous ayons apprises depuis le début des années 1990 est celle-ci : pour obtenir de résultats positifs pour les enfants, l'important n'est pas seulement ce que l'on fait, mais aussi la manière de le faire. L'engagement des communautés, des enfants en danger et des anciennes victimes de la traite dans des actions visant à combattre celle-ci joue un rôle crucial dans l'élaboration de réponses efficaces. L'autonomisation de ces communautés et de ces enfants les prépare mieux à faire face aux difficultés futures.

Pour combattre efficacement la traite des enfants, l'important n'est pas seulement « ce qui est fait », mais aussi « la manière de le faire ».

Outre les actions qui exercent un impact direct sur les enfants, il existe aussi des processus et des actions qui influent sur le contexte dans lequel interviennent les initiatives et sur leur probabilité de réussite. Plutôt que de cibler les enfants eux-mêmes pour leur proposer une assistance, ces processus et ces actions complémentaires sont centrés sur des groupes et entités différents qui participent – ou devraient participer – aux efforts pour l'élimination de la traite des enfants. Parmi ces groupes figurent les gouvernements à tous les niveaux, les agences d'exécution comme les syndicats et les ONG, les enfants et les jeunes, et les communautés dans lesquelles la traite des enfants se produit ou pourrait se produire.

Une autre catégorie de processus est centrée sur la valorisation des expériences que nous acquérons en oeuvrant pour combattre le travail des enfants. Il s'agit de s'assurer que les initiatives sont correctement gérées et évaluées afin de comprendre comment elles ont fonctionné, de tirer des enseignements de ces expériences, de partager les résultats et de les utiliser pour contribuer à d'autres succès dans l'avenir.

5.2 ASSURER L'APPROPRIATION ET LA CONTINUITÉ DE LA MOBILISATION

Si les gouvernements et les sociétés ne s'approprient pas le problème de la traite des enfants, il sera très difficile de l'éradiquer. Pour que les familles, les communautés, les gouvernements et les enfants et les jeunes adhèrent à des

Pour que la traite des enfants soit effectivement éradiquée, les enfants, les familles, les communautés et les gouvernements doivent s'approprier le problème de la traite et des politiques à mettre en œuvre pour y remédier.

politiques et à des programmes de lutte contre la traite des enfants, ils doivent être impliqués chaque fois que cela est raisonnablement possible – et non seulement comme observateurs intéressés, mais comme participants importants qui contribuent à l'action. Cette intervention devrait commencer dès le stade de la planification et se poursuivre jusqu'aux stades finals consacrés à évaluer les politiques et les programmes, à tirer les leçons de l'expérience et à mettre en œuvre des plans pour l'avenir.

Lorsque des initiatives sont conçues, des responsables gouvernementaux, des membres de la communauté et des représentants d'ONG, de syndicats, d'employeurs et d'organisations de jeunes se trouvent réunis selon des modalités diverses.

Ils sont souvent impliqués dans la recherche de référence sur laquelle seront basées certaines décisions importantes. Ils pourront être consultés sur la série d'options disponibles pour le problème à traiter et sur les priorités à aborder en premier lieu, qu'elles soient en rapport avec la politique générale, la législation, d'autres contextes, des projets à entreprendre ou des étapes préparatoires ou complémentaires telles que la formation.

Dès lors que l'orientation à suivre devient claire et que des initiatives spécifiques sont établies, les partenaires peuvent être impliqués dans la détermination d'objectifs et d'indicateurs de mesure qui seront utilisés pour vérifier les progrès accomplis et évaluer les résultats.



Outil 5.1 (en CD-ROM)

IPEC : *Participatory project design to combat trafficking in children and women* (Planification participative de projets dans la lutte contre le travail des enfants), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Cette note expose une technique de planification participative, dans laquelle toutes les parties concernées identifient et analysent les problèmes à traiter et préparent ensemble un plan de projet concret et réaliste. La méthodologie réunit des représentants de toutes les parties prenantes au projet et peut être particulièrement efficace dans un contexte communautaire.

Une des limitations à la planification participative peut résider dans le fait que les partenaires quittent le processus

en croyant que les plans se dérouleront comme prévu, alors qu'il faut en réalité passer par une autre étape importante avant qu'une quelconque initiative aboutisse à sa forme finale : l'obtention de l'approbation des autorités gouvernementales concernées et des responsables qui décident de l'octroi de fonds.

Pour cela, des efforts spécifiques peuvent être nécessaires après le début de la planification préliminaire. Le travail de l'OIT-IPEC est centré de plus en plus sur la collaboration avec les gouvernements en vue de leur faciliter l'appropriation de l'action contre la traite des enfants et de les aider à élaborer des politiques et des initiatives nationales ancrées dans des accords et des processus internationaux. En fait, les agences internationales telles que l'OIT sont extrêmement bien placées pour favoriser l'établissement de liens efficaces entre les cadres internationaux, les interprétations nationales de ces cadres et les priorités nationales, et enfin les actions de terrain et les leçons apprises.

5.3 LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La participation des enfants est longtemps demeurée un défi sans réponse. On a trop souvent considéré, d'une certaine manière, qu'inviter des enfants à une réunion, enregistrer leurs propos et afficher leurs commentaires sur un site web ou les publier dans un livre équivalait à les impliquer réellement dans les processus.

Si de telles initiatives avaient au moins pour effet de sensibiliser à la nécessité de considérer les enfants comme des sujets d'actions contre la traite, et non seulement comme des objets de celle-ci, elles n'ont pas mis à contribution tout le potentiel des enfants en tant que personnes clés, voire même en tant que responsables de ces actions. Cela peut être dû, dans une certaine mesure, au fait que la définition internationale de l'« enfant » inclut toute personne âgée de moins de 18 ans et que les « enfants » ont longtemps été considérés comme un groupe unique, alors que le rôle que peut jouer un adolescent de 17 ans dans cette lutte est évidemment très différent de celui d'un enfant de 10 ans.



En ce qui concerne la participation des enfants – comme d’autres secteurs de travail –, une leçon importante apprise au cours des dernières années est celle de la nécessité d’établir des distinctions claires entre les besoins, les problèmes, les réactions et les capacités des enfants de groupes d’âge différents. Quand cette nécessité a été mieux comprise, il est également apparu clairement que l’âge limite de 18 ans est à certains égards artificiel lorsqu’il s’agit de contribuer aux activités de lutte contre la traite. Dans certains cas, des jeunes de plus de 18 ans peuvent intervenir comme « substitut » de ceux de moins de 18 ans qui sont difficiles à atteindre : ainsi, un jeune de 20 ans qui a fait l’objet de traite dans son enfance peut apporter des indications précieuses sur la traite et son impact. Les jeunes (de 18 à 25 ans) offrent d’immenses ressources d’énergie, de compréhension et d’information pour combattre la traite des enfants.

Au cours des dernières années, on a donc vu se multiplier les exemples d'implication d'enfants et de jeunes dans la planification et le fonctionnement de projets de protection de l'enfance, dans la conduite de recherches, dans la participation à de programmes de soutien entre pairs et de collecte de données et dans la production de documents destinés à d'autres personnes de leurs groupes d'âge. Ainsi, un des domaines dans lesquels les enfants et les jeunes ont joué de plus en plus le rôle d'acteurs principaux est celui d'une série de processus de parrainage et de conseil entre pairs. Il n'y a pas de doute que la communication entre les pairs ou parmi ceux-ci soit souvent plus constructive que la communication entre adultes et enfants, en particulier quand l'enfant peut avoir à aborder des questions sensibles.



Outil 5.2

IPEC : *Peer mentoring in Bulgaria* (Observation et suivi par des pairs en Bulgarie), extrait de *Steps to the elimination of child labour in Central and Eastern Europe: Emerging good practices* (Pas à pas vers l'élimination du travail des enfants en Europe Centrale et de l'Est : émergence de bonnes pratiques), OIT, 2007. Disponible uniquement en anglais

Cet extrait met en relief l'expérience d'un projet pilote de parrainage par les pairs en Bulgarie. Il comprend une description de l'initiative et une note sur la raison de son choix comme exemple de bonne pratique.

La participation d'enfants à des actions de lutte contre la traite est un mécanisme important de protection : elle offre aux enfants des occasions d'apprendre et renforce leur compréhension et leur conscience de soi.

En outre, il importe de se rappeler que l'appui à la participation des enfants et des jeunes aux initiatives de lutte contre la traite à des niveaux multiples est également en lui-même une action d'autonomisation. À tous ceux qui y sont impliqués, la participation offre des occasions d'apprendre et par conséquent de renforcer leur compréhension et leur conscience de soi. Il y a là un facteur important de protection pour les enfants en particulier.

C'est ainsi qu'une initiative menée par un partenaire de l'OIT-IPEC dans le comté de Funan, en Chine centrale, a impliqué des adolescentes dans un travail de recherche, en tant que volontaires, sur la situation des filles non scolarisées du groupe d'âge de 10 à 15 ans. Cette recherche a porté sur les raisons de l'abandon scolaire, sur ce que font les filles après avoir quitté l'école, et sur leurs perceptions de la migration vers la ville. Avec la All China Women's Federation, ces jeunes chercheuses ont ensuite

analysé les résultats de la recherche et suggéré des solutions possibles au problème. Cette initiative a permis d'identifier d'autres moyens pratiques d'impliquer pleinement les enfants et les jeunes.



Outil 5.3

IPEC : *Putting children first: Child participation guidelines for projects to prevent trafficking in China* (Les enfants au premier plan : Principes directeurs sur la participation des enfants à l'attention des projets de prévention contre la traite en Chine), OIT, 2006. Disponible uniquement en anglais

Ce guide produit par le projet CP-TING offre un cadre théorique sur la participation des enfants, ainsi qu'un ensemble de principes et une traduction pratique de ces principes en directives conformes aux trois objectifs de mobilisation, d'actions de proximité directe, et de politique générale. Il comporte quatre chapitres qui évoquent le contexte dans lequel la participation des enfants devrait être envisagée ; un cadre pour la participation des enfants et des actions menées dans leur intérêt supérieur ; un ensemble de principes relatifs à la participation des enfants, dont les questions éthiques ; et l'application des principes de la participation des enfants sous la forme de directives pratiques. Les annexes comportent des exemples d'activités de premier contact qui peuvent être utilisées pour établir un rapport avec les enfants avant de les engager dans des actions.

Au Sri Lanka, World Vision a également travaillé à l'intégration d'enfants dans l'élaboration et l'exécution de projets. L'organisation a établi des directives spécifiques visant à garantir la protection des enfants pendant leur participation, par exemple en assurant la confidentialité des informations reçues. World Vision a aussi collaboré avec d'autres ONG pour aider les enfants à faire connaître leurs opinions au niveau gouvernemental. Pour cela, elle a mis à profit des événements internationaux et régionaux majeurs – tels que la Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée aux enfants en 2002 – et a encouragé des réunions entre enfants, des liens avec les médias et l'élaboration de documents promotionnels à l'intention de responsables ministériels. World Vision a aussi travaillé avec des enfants afin de développer leur potentiel exceptionnel d'influence sur leurs propres familles et communautés en établissant ou en renforçant les associations d'enfants et en menant ses activités par l'intermédiaire des écoles.

En février 2004, le projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite TICW a fait cause commune avec Save the Children UK dans la région du Mékong afin d'appuyer les efforts des enfants pour faire entendre leurs voix. L'occasion en a été donnée par les discussions cruciales qui ont abouti à l'Initiative ministérielle coordonnée contre le trafic dans la région du Mékong (COMMIT), un engagement important des gouvernements à œuvrer pour mettre un terme à la traite transnationale dans cette sous région. Pendant que les acteurs adultes clés débattaient et négociaient cet accord crucial, les enfants de toute la région étaient représentés dans le cadre d'un processus parallèle qui a mobilisé des centaines d'entre eux et culminé avec la présentation de leurs points de vue au cours de la réunion finale.



Outil 5.4

IPEC : *First-hand knowledge: Voices across the Mekong - A good practices publication* (Des connaissances de premier ordre : Voies à travers le Mekong – Une publication sur les bonnes pratiques), OIT, 2005. Disponible uniquement en anglais

Cette publication du TICW met en relief les processus qui ont été suivis pour engager des enfants dans l'initiative COMMIT. Les outils élaborés pour soutenir les enfants tout au long de ce processus, grâce au Forum des enfants du Mékong, peuvent être téléchargés sur : www.childtrafficking.net

Le processus concernant les enfants a commencé au début de l'année 2004 par une série de forums d'enfants nationaux et provinciaux organisés à travers la région, et dans le cadre desquels des enfants et des jeunes ont débattu de la traite et partagé leurs connaissances et leurs opinions. Les participants ont pu discuter de leurs recommandations avec des responsables gouvernementaux et la couverture assurée par les médias a élargi leur audience. À l'occasion de chacune de ces réunions, cinq délégués ont été choisis pour assister à un forum subrégional des enfants à Bangkok. En collaboration avec un certain nombre d'enfants qui avaient été victimes de la traite, ils ont établi des recommandations qui ont été officiellement soumises aux ministres et aux fonctionnaires de l'ONU attachés à l'initiative COMMIT. Pour assurer à ce processus un fonctionnement sans heurts, l'OIT-IPEC, Save

the Children et d'autres organisations participantes ont élaboré une série d'outils destinés à assurer en toutes circonstances le respect des droits des enfants – dont le droit à la protection, à la vie privée et à l'expression de leurs opinions sur les questions les concernant. Ces outils comportent des sections sur la création d'un environnement favorable, la recherche d'un consentement informé, le choix des participants, l'apport d'informations aux enfants, le devoir de protection et les communications extérieures. Ils incluent des modèles de formulaires de consentement parental pour les enfants les plus jeunes, un modèle de lettre pour les accompagnateurs et un code de conduite suggéré pour les accompagnateurs/interprètes.

D'autres outils ont été élaborés afin d'aider ceux qui veulent impliquer les enfants en tant que participants à part entière dans les initiatives visant à combattre la traite des enfants.



Outil 5.5

RWG-CL : *Learning to work together: A handbook for managers on facilitating children's participation in action to address child labour* (Apprendre à travailler ensemble : un guide pour les gestionnaires de projets et la participation active des enfants dans la lutte contre le travail des enfants), 2003. Disponible uniquement en anglais

Ce manuel, qui s'adresse aux gestionnaires de projets, comprend quatre chapitres. Le premier apporte des réponses à quelques questions fondamentales sur la participation des enfants, y compris les droits de l'homme et ceux des enfants en droit international. Les deux chapitres suivants examinent la manière dont la participation des enfants peut s'intégrer dans le cycle d'un programme ou d'un projet, ainsi que quelques problèmes spécifiques à la programmation participative de l'action contre le travail des enfants. Dans le dernier chapitre, le manuel évoque la question de savoir comment créer des environnements propices à la participation des enfants, depuis les activités et programmes initiés par des adultes jusqu'aux programmes entrepris par des enfants. Chaque chapitre est résumé dans une liste de « Points à retenir » suivie de questions destinées à stimuler la réflexion.



Outil 5.6

UNSGSVAC : *Children's participation: Working document for the East Asia/Pacific regional consultation* (La participation des enfants : Consultation régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, documents de travail), 2005. Disponible uniquement en anglais

Ce document a été élaboré au cours de la préparation de la consultation régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique menée dans le cadre de l'Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants. Les Normes minimales pour la participation des enfants consistent en 27 déclarations décrivant les attentes minimales relatives au comportement et au mode opératoire des adultes dans les consultations avec des enfants. Sur la base de l'analyse d'expériences antérieures, on a estimé que le temps était venu de produire des normes plutôt que des directives. Ces normes sont par conséquent devenues des déclarations énonçant le niveau de pratique acceptable par le comité directeur régional pour assurer une participation significative des enfants.

5.4 FORMATION ET AUTONOMISATION

Qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes travaillant avec une agence gouvernementale, un syndicat ou une ONG, tous ceux qui participent à la lutte contre la traite des enfants peuvent mettre à profit les occasions de revaloriser de temps à autre leurs compétences, d'acquérir des compétences nouvelles et d'être placés dans un environnement d'apprentissage où ils pourront tester leurs connaissances et leur compréhension. Le réseau international d'organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles (ECPAT International) centre son action sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, y compris à la suite de la traite, a préparé un manuel de formation sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, manuel que son personnel et ses affiliés peuvent utiliser avec les différentes parties intéressées afin d'établir une plate-forme commune de compréhension et de compétences.



Outil 5.7

Combating trafficking in children for sexual purposes
(Combattre la traite des enfants à des fins commerciales),
ECPAT Law Enforcement Group en coopération avec ECPAT
International, 2006. Disponible uniquement en anglais

Ce manuel a été conçu par le Groupe pour l'application de la loi d'ECPAT Europe. Ses ressources sont destinées aux formateurs qui cherchent à assurer la formation de groupes de parties intéressées à partenaires multiples souhaitant s'informer sur la question de la traite des enfants et apprendre comment protéger les enfants de la traite à des fins sexuelles et apporter une protection et une assistance appropriées aux enfants qui entrent dans leur sphère de responsabilité professionnelle. Le public cible se compose essentiellement de fonctionnaires de police, de travailleurs sociaux et de personnels d'agences de l'État chargées de la protection de l'enfance. Bien que ce manuel n'établisse pas toujours de distinction entre les enfants qui ont été victimes de la traite à des fins sexuelles et ceux qui l'ont été à d'autres fins, il est essentiellement centré sur la première de ces éventualités. Il contient des informations, des techniques et des outils destinés à assurer l'efficacité de la formation.

Le projet OIT-IPEC de prévention de la traite des filles et des jeunes femmes à des fins d'exploitation de leur travail en Chine (CP-TING) a choisi de se concentrer sur la formation participative, dans laquelle les apprenants contribuent aussi de manière participative à la formation, et a produit un manuel du formateur à cette fin.



Outil 5.8

IPEC : *Training of trainers: Guide to preparing a participatory training programme* (Former les formateurs : guide à la préparation de programmes de formation participative) (CP-TING), OIT, 2006. Disponible uniquement en anglais

Bien que conçues dans un esprit de prévention de la traite, ces directives pour une formation participative peuvent être appliquées à la formation dans la quasi-totalité des contextes. Ce guide évoque le rôle du formateur/animateur en formation participative ; ce qui assure la réussite du formateur ; les objectifs et le contenu de la formation ; le contrôle du profil des participants ; la compréhension de la dynamique de groupe ; la gestion du temps et la préparation de matériel de formation. Il contient également des idées sur le contenu et l'organisation de sessions de formation.

Il importe également de ne pas oublier que les personnes sont appelées à se déplacer – d'un poste à un autre au sein d'une organisation, ou d'une organisation à une autre, ou encore à un lieu différent. Il en va notamment ainsi dans le cas du personnel attaché aux autorités nationales et locales, qui peut être déplacé d'un service ou d'une localité à l'autre dans le cadre de leur développement professionnel. Si elle n'est pas prise en compte, la rotation du personnel risque de compromettre sérieusement les actions contre la traite des enfants, et la meilleure manière de s'assurer qu'un changement de personnel ne fera pas obstacle à la réussite consiste à donner au nouveau personnel (ou aux volontaires) l'occasion de bénéficier d'un programme de développement des capacités. De plus, ceux qui ont suivi une formation devraient partager les connaissances et les compétences acquises avec leurs collègues.

Il existe différentes méthodes de développement des capacités ou de formation, mais il convient de garder présents à l'esprit quelques principes importants. L'OIT-IPEC a constitué une liste de contrôle des éléments à prendre en considération lors de la planification d'actions de développement des capacités :



Outil 5.9

IPEC : *Building the know-how (capacity building)* (Développement des connaissances), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ce document met en relief quelques exemples d'initiatives de développement des capacités dans la première phase du projet TICW et inclut des études de cas, ainsi que les leçons apprises.

À prendre en considération dans le cadre du développement des capacités :

- Mettre la formation à la disposition des personnes appropriées – celles qui seront en mesure de provoquer le changement après la formation, dans et à travers leur organisation ou leur secteur gouvernemental ;
- Analyser les besoins de formation spécifiques des groupes concernés : condition préalable à un bon ciblage de la formation ;
- Percevoir le niveau de connaissances, d'expérience et de compréhension des bénéficiaires potentiels de la formation, afin d'adapter celle-ci de manière adéquate ;
- Utiliser les outils et les ressources existants plutôt que de tenter de partir à zéro ;
- S'assurer que des visites sur le terrain sont possibles avant la formation, afin que les participants aient une connaissance adéquate de la situation « sur le terrain » ;
- Veiller à ce que la langue ne soit pas un obstacle – par exemple en excluant ceux qui ne parlent pas anglais, alors qu'un interprète pourrait être utilisé pour les aider.

Former des membres du personnel et des volontaires à être des formateurs est un bon moyen d'intégrer la formation et d'assurer la transmission et la reproduction du contenu de l'apprentissage. La formation de formateurs est un élément important dans le mouvement vers la pérennité et l'intégration des activités, car elle transfère la responsabilité de la formation hors d'une organisation vers des groupes qui maintiendront l'action en cours une fois que le projet aura pris fin. Il peut s'agir d'un groupe de femmes de la communauté, par exemple, ou encore d'un département ministériel, ou d'un groupe de jeunes qui forment d'autres jeunes, ou d'un club d'enfants.

Pour l'intégration de la formation, il est conseillé de rechercher également des moyens de contrôler de temps à autre les formateurs formés, de vérifier s'ils doivent faire face à des problèmes ou se posent des questions, et de leur transmettre toutes idées ou informations nouvelles. L'IPEC a établi une liste de contrôle des éléments essentiels à prendre en considération dans l'organisation de la formation de formateurs.

Ces éléments sont les suivants :

- Mettre la formation à la disposition des personnes appropriées – celles qui seront en mesure de provoquer le changement après la formation, dans et à travers leur organisation ou leur secteur gouvernemental ;
- Analyser les besoins de formation spécifiques des groupes concernés : condition préalable à un bon ciblage de la formation ;
- Percevoir le niveau de connaissances, d'expérience et de compréhension des bénéficiaires potentiels de la formation, afin d'adapter celle-ci de manière adéquate ;
- Utiliser les outils et les ressources existants plutôt que de tenter de partir à zéro ;
- S'assurer que des visites sur le terrain sont possibles avant la formation, afin que les participants aient une connaissance adéquate de la situation « sur le terrain » ;

- Veiller à ce que la langue ne soit pas un obstacle – par exemple en excluant ceux qui ne parlent pas anglais, alors qu'un interprète pourrait être utilisé pour les aider.



Outil 5.10

IPEC : *Guidelines for training of trainers* (Lignes directrices de formation des formateurs), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ce document inclut une liste de contrôle de planification/préparation à l'usage des facilitateurs et une vue d'ensemble des bonnes techniques/pratiques. Il comporte des suggestions relatives à l'attitude ou au comportement du facilitateur.

5.5 PROCESSUS ET SYSTÈMES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation (S & E) sont des éléments essentiels de toutes les actions visant à faire face à la traite des enfants à tous les niveaux. Ils jouent un rôle crucial lorsqu'il faut s'assurer que les actions menées restent dans la ligne choisie et permettent d'obtenir les résultats souhaités. Ils sont également importants pour l'élaboration à plus long terme d'initiatives contre la traite des enfants, car ils permettent que des exemples de bonnes pratiques puissent être identifiés et reproduits par d'autres.

Le suivi, qui devrait intervenir pendant la mise en œuvre des projets, peut revêtir plusieurs formes différentes. Il peut s'agir d'un suivi indépendant par des institutions ayant ce mandat, ou d'un suivi effectué par ceux qui exécutent le projet ou l'activité, ou d'un suivi effectué par les participants au projet ou par ceux que le projet est censé aider, ou enfin d'une quelconque combinaison de ces interventions. Le but principal du suivi des projets est de mesurer si l'action progresse selon les attentes, mais il offre également l'occasion de prendre du recul et de se demander s'il convient d'introduire des changements dans le projet, ou si certains enseignements commencent à émerger. Au tout début de l'action, tous ceux qui y sont impliqués devraient se concerter et décider du choix du moment des « points de contrôle », de ce qui sera contrôlé (autrement dit, du choix des indicateurs) et de la manière dont les résultats obtenus seront documentés et réinjectés

Le suivi est un élément crucial de toute initiative visant à combattre la traite des enfants. Les plans de suivi doivent être approuvés avant le début des interventions. Ils doivent inclure des indicateurs qui permettront de mesurer le niveau de réussite dans la lutte contre la traite des enfants.

dans le projet. Les départements ministériels et les agences de financement qui appuient l'action de lutte contre la traite des enfants ont souvent leurs propres critères de suivi, mais lorsque tel n'est pas le cas, il est important que les bailleurs de fonds restent en contact avec la progression des initiatives grâce à l'établissement de rapports réguliers.

L'évaluation est entreprise à des moments spécifiques dans le temps, y compris lorsqu'une intervention est achevée. Elle peut être entreprise par l'organisation elle-même ou par des évaluateurs indépendants. S'il est aisé d'évaluer ou d'apprécier l'évolution du projet conformément au plan (les délais ont-ils été respectés? ; les actions se sont-elles déroulées conformément au budget? ; tous les résultats attendus ont-ils été obtenus?), il est très difficile d'en mesurer l'impact ou les effets dans un contexte plus large — autrement dit, de déterminer si l'action menée et les résultats produits ont réellement engendré d'autres effets pour finalement créer une différence en ce qui concerne le problème de la traite des enfants, et les enfants qui y sont exposés (suivi et évaluation de l'impact).

Le suivi et l'évaluation doivent être entrepris afin de mesurer le progrès et les résultats des interventions ciblées (initiatives de proximité directe) ainsi que celles qui favorisent une habilitation législative comme le développement de politiques générales et de législations nouvelles qui visent la lutte contre la traite des enfants.

Le suivi et l'évaluation peuvent intervenir aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'à travers différents ministères et départements.

Les indicateurs sont un élément clé pour l'évaluation du progrès et pour mesurer l'impact des initiatives de lutte contre la traite des enfants. Une série d'indicateurs possibles sont décrits dans les sous chapitres suivants. Ceux-ci sont utilisés pour les initiatives au niveau d'actions de proximité et de politique générale.

5.5.1 Evaluation de l'impact des initiatives de proximité dans les communautés concernées

L'IPEC a piloté l'utilisation d'études rétrospectives de suivi pour mesurer l'impact des interventions de lutte contre la traite sur les enfants et leurs familles et a produit un manuel destiné aux partenaires sur le terrain. Les études rétrospectives de suivi visent à recueillir des informations sur les changements qu'ont connus les enfants et leurs familles après avoir été exposés à une intervention de lutte contre la traite. En se concentrant sur ce que font actuellement les anciens bénéficiaires, ainsi que sur une rétrospective de deux autres moments du passé, ce type d'études vise à obtenir une vue d'ensemble des principaux changements (impacts) subis par ce groupe dans le temps. Il permet également d'estimer l'impact que l'événement (dans ce cas, la participation à une opération de lutte contre la traite) a eu sur la vie actuelle des individus et, de manière agrégée, sur le groupe exposé au projet ou au programme d'action contre la traite.



Outil 5.11

IPEC : *Tracer study methodology manual* (Manuel de méthodologie pour les études rétrospectives de suivi), OIT, 2005. Disponible uniquement en anglais

Ce manuel est destiné aux organisations qui ont mis en œuvre des interventions de lutte contre la traite et qui s'intéressent au suivi des enfants qui en ont bénéficié et de leurs familles, afin de connaître et de documenter les changements qui se sont produits dans leurs vies. L'information générée par une étude de suivi peut aider à évaluer l'efficacité des interventions contre la traite et à améliorer la conception des interventions futures. Le manuel est censé faire largement appel à l'auto apprentissage. Il propose des conseils et esquisse les étapes de l'exécution d'une étude de suivi. Comme il n'existe pas deux interventions ou sites d'étude qui soient identiques, il présente également des solutions de substitution permettant aux équipes de l'étude de l'adapter à leur situation.

Une autre méthode couramment utilisée pour mesurer l'impact des interventions consiste à utiliser des « indicateurs de substitution » pour évaluer le degré de réussite d'une action. Ceux-ci nous permettent de constater que certains progrès ont été réalisés, mais non de conclure que nous avons exercé un impact global sur le problème. Généralement, le fait de posséder une série d'indicateurs et

un choix de méthodes d'évaluation différentes (quantitatives et qualitatives) permet de dresser un tableau du degré de réussite de la réalisation du projet.

L'IPEC possède une vaste expérience de l'implication des communautés et des enfants dans le suivi et l'évaluation. Il y a là une manière de leur donner de l'autonomie, car ils participent directement à l'observation de ce qui fonctionne ou non et à l'expression d'opinions sur les actions qui les concernent.

Un certain nombre de projets de lutte contre la traite des enfants menés par l'IPEC ont produit des ressources relatives au suivi et évaluation participatif. Parmi eux figurent des suggestions d'indicateurs, des notes sur des questions d'éthiques et une série d'outils participatifs servant à communiquer et à recueillir des informations, lesquels peuvent être adaptés à chaque projet.



Outil 5.12

IPEC : *Monitoring plan - safe migration* (Plan de suivi – une migration sûre), OIT, 2007. Disponible uniquement en anglais

Ceci est un guide fondamental, destiné à faire comprendre le mécanisme de suivi utilisé dans le projet CP-TING de l'OIT-IPEC. Centrée sur la qualité des progrès réalisés, la procédure de suivi observe les étapes de la réalisation des objectifs esquissés dans le cadre logique du projet, plutôt que de se limiter à quantifier les activités. Elle propose trois ensembles d'outils de suivi (à savoir un outil de mesure de l'évolution des capacités dans le temps, une carte des bénéficiaires permettant le suivi individuel des enfants, et des outils de suivi participatifs destinés à solliciter l'opinion des enfants concernés à propos de ce qui fonctionne bien et de ce qui peut être amélioré). Le processus de suivi n'est pas seulement un outil de gestion : il offre également une occasion d'engager et d'autonomiser les intervenants.



Outil 5.13

IPEC : *Tools for prevention - Participatory monitoring: Guidelines for practitioners in the fight against human trafficking* (Outils de prévention – Suivi participatif : lignes directrices à l'attention des praticiens engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ces directives ont été conçues pour suivre la progression du projet TICW vers ses objectifs, mais aussi pour capter la dynamique de la traite sur les sites ciblés tout en permettant le développement d'un cycle d'apprentissage continu et l'identification des bonnes pratiques émergentes. Elles se divisent en trois parties : un cadre théorique du suivi participatif, une trousse de huit outils différents à utiliser pour la collecte de données, ainsi que des annexes comportant des suggestions pour l'organisation d'ateliers de formation et l'analyse de données de base.

Quelques indicateurs couramment utilisés pour suivre la progression des initiatives de proximité/d'assistance directe sont en rapport avec :

- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui sont (re)scolarisés ;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci ayant l'âge minimum d'admission à l'emploi qui ont un travail décent ;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci chez qui ont été développées des capacités d'autoprotection et qui sont avertis des risques de la traite ;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui ont été enregistrés et ont accès aux services publics de base ;
- le nombre de parents d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui ont obtenu une formation à certaines compétences et une aide à leur subsistance et qui scolarisent leurs enfants.

5.5.2 Evaluation des initiatives de politique générale

L'évaluation de l'impact des actions de grande envergure telles que l'élaboration de politiques générales et de législations nouvelles et l'intégration de la traite des enfants dans les politiques gouvernementales plus vastes concernant la protection de l'enfance, l'éducation, le travail, l'emploi et la migration est essentiel mais pas facile. Les initiatives de politique générale peuvent être entreprises à différents niveaux (local, régional et national) et peuvent avoir un impact à plus long terme, ce qui ne devient évident qu'après un certain temps. En plus d'analyser dans quelle mesure les enfants bénéficient des initiatives de politiques générales (c'est-à-dire sont moins en danger d'être victimes de la traite grâce aux initiatives de politiques générales), les indicateurs suivants peuvent également être utilisés dans le moyen terme pour assurer le suivi et l'évaluation du progrès des initiatives de politiques générales :

- les fonds alloués aux interventions contre la traite des enfants dans les budgets locaux, régionaux ou nationaux ;
- la fréquence des réunions interministérielles sur la question et le niveau de participation des différents départements ;
- les ressources en personnel allouées à la lutte contre la traite des enfants, en particulier sous la forme de personnel spécialisé, comme les points focaux ;
- Le nombre de secteurs politiques, tels que l'éducation, le travail, l'emploi et la migration qui font référence à la traite des enfants
- Le nombre de descriptions de fonctions des fonctionnaires gouvernementaux qui font mention de la traite des enfants
- Le nombre de formations des fonctionnaires gouvernementaux qui incluent la traite des enfants

- le nombre de trafiquants condamnés qui ont été sanctionnés ;
- Le nombre de discours et documents ministériels qui mentionnent la traite des enfants.
- Le nombre d'enfants qui ont besoin d'assistance et qui ont été pris en compte dans le budget.

Certains de ces mêmes indicateurs sont également utiles dans l'évaluation des cadres de la lutte contre la traite des enfants, comme les plans d'action nationaux (PAN) (voir le Livre 3 pour plus de détails sur ce sujet). Pour la réussite des PAN à plus long terme, il est crucial qu'ils soient régulièrement revus, afin de déterminer les progrès accomplis par les comités intergouvernementaux qui ont un rôle et un emploi du temps clairement établis.

5.6 APPRENDRE ET PARTAGER LES ENSEIGNEMENTS

Outre la protection des enfants contre la traite, il est crucial de tirer des leçons de ces actions pour améliorer celles qui interviendront dans l'avenir.

Si le but de toutes les actions est de protéger les enfants contre la traite, d'aider ceux qui en sont victimes et de progresser vers l'élimination de cette pire forme de travail des enfants, chaque action doit également être conçue pour conduire à de meilleures initiatives dans l'avenir. Cela n'implique pas seulement la mise en place du suivi et de l'évaluation, afin de vérifier et d'améliorer les progrès réalisés, mais aussi celle d'un moyen permettant de rassembler les leçons tirées du projet et de les utiliser de diverses manières.

Il existe un certain nombre de démarches à accomplir pour assurer que l'expérience de l'action/du projet ait une utilité au-delà de ceux qu'il concerne. Elles consistent à :

- identifier les actions ou éléments d'actions réussis (souvent appelés « bonnes pratiques ») et les éléments des interventions qui n'ont pas connu la réussite et qu'il convient d'abandonner, de modifier ou d'examiner plus en détail ;
- documenter les leçons apprises ;
- les partager avec d'autres (diffusion) ;

Tirer les leçons des faiblesses documentées aide les autres à économiser du temps et de l'argent, et à éviter les efforts qui seraient nécessaires pour s'engager dans des actions marquées par ces faiblesses.

- reproduire les bonnes pratiques à une échelle supérieure.

5.6.1 Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques

Les bonnes pratiques et leçons apprises, qui sont documentées, contribuent aux connaissances qui peuvent être utilisées pour l'amélioration d'interventions futures. Identifier les bonnes pratiques implique un examen critique des interventions effectuées au niveau des actions de proximité et/ou de la politique générale, ainsi que la présentation des bons éléments des interventions qui peuvent être utilisés ailleurs, sur la base d'expériences testées et mises à l'épreuve. Une description claire des conditions dans lesquelles de telles interventions peuvent être reproduites est également nécessaire. Un élément important à ne pas oublier est la nécessité de rapporter non seulement les réussites, mais aussi les faiblesses : ce qui peut apparaître comme une faute ou un échec dans une action peut en fait constituer une leçon utile pour l'avenir et conduire, une fois documenté, à de meilleures interventions. Apprendre à partir de « mauvaises » leçons est une manière utile d'assurer que les interventions qui ne sont pas suffisamment réussies ne seront pas reproduites ailleurs.

Un projet interagence des Nations Unies de l'UNICEF, la Banque Mondiale et l'OIT sur la recherche du travail des enfants – Comprendre le travail des enfants — a publié un guide conçu pour aider à établir un ensemble de bonnes pratiques dans les interventions visant la traite ou le travail des enfants. Celles-ci sont basées sur des directives davantage détaillées de l'OIT-IPEC.



Outil 5.14

UCW : *Combating Child Labour: Sample Good Practice Guidelines* (Combattre le travail des enfants : exemples de lignes directrices en matière de bonnes pratiques), 2003. Disponible uniquement en anglais

Cet ouvrage examine la manière de décrire et d'identifier les bonnes pratiques, et de les collecter pour un usage ultérieur. Il peut être utilisé comme référence de base pour tous ceux qui sont engagés dans la collecte de bonnes pratiques.



Outil 5.15

IPEC : *TBP-MAP Guidelines on Good Practices: Identification, review, structuring, dissemination and application* (Paper 4-14) (MPA-PAD, Lignes directrices en matière de bonnes pratiques identification, vérification, mis en œuvre, dissémination et application (Papier 4-14)), OIT, 2003. Disponible uniquement en anglais

Ce document est davantage détaillé que l'outil précédent et s'adresse au personnel et aux partenaires de l'OIT-IPEC.

5.6.2 Documenter les leçons apprises

Documenter les leçons apprises n'implique pas seulement de consigner par écrit ce qui a été fait, mais aussi d'analyser la manière dont cela a été fait et ce qui a été appris. Il est important, dans la préparation de documents relatifs aux, leçons apprises de ne pas oublier ceux qui en auront l'usage : s'agira-t-il seulement d'utilisateurs en interne, ou bien d'un public extérieur? De quelles informations ont-ils besoin et comment les utiliseront-ils? Documenter les leçons apprises offre une occasion de s'assurer que l'expérience sera rendue utile pour les autres.



Outil 5.16

IPEC : *Documentation of learning: Guidelines for project staff and partners of CP-TING project* (Documenter l'acquisition des compétences : lignes directrices destinées au personnel et partenaires de projet CP-TING), OIT, 2006. Disponible uniquement en anglais

Ces directives destinées au personnel et aux partenaires du projet CP-TING évoquent : le choix des méthodes de documentation, des points d'acquisition des compétences, de, leurs contenu et format, choix des responsables de la documentation et, aspect important, ce qu'il ne faut pas faire en la matière.

Lorsqu'on documente l'expérience, il convient d'inclure, dans la mesure du possible, les points de vue des enfants, des familles et des communautés, ainsi que des partenaires et, idéalement, de quelques observateurs indépendants. Il n'est pas indispensable que leurs points de vue concordent : des opinions différentes sur une même action peuvent souvent aider le lecteur à avoir une vision plus claire de l'initiative de lutte contre la traite et à parvenir à ses propres conclusions.

Documenter les leçons apprises est crucial pour qui veut améliorer de manière continue les actions de lutte contre la traite des enfants.



Une publication utile à consulter concernant les bonnes pratiques est celle diffusée par le projet sous-régional de l'OIT-IPEC, TICW. Le projet prévu pour huit ans est à l'origine d'une vaste connaissance en matière de prévention dans une large game de domaine.



Outil 5.17

IPEC : *Meeting the challenge: Proven practices for human trafficking prevention in the Greater Mekong Subregion* (Relever le défi : pratiques sûres dans la prévention contre la traite des êtres humains dans la sous-région du Grand Mekong), ILO, 2008

Ce rapport souligne dans quelle mesure le discours sur la traite des êtres humains a évolué et comment les actions visant à la prévenir à la source comme à l'issue peuvent être entreprises au niveau de l'élaboration de politique et de programmes communautaires.

5.6.3 Concevoir une stratégie de diffusion

Pour s'assurer que les résultats des interventions atteignent ceux qui peuvent les utiliser, il convient de concevoir une stratégie de diffusion dès le début de la planification de l'intervention. Les questions à poser doivent permettre de déterminer : qui pourrait être en mesure d'utiliser l'expérience acquise, de quelle manière, sous quelle forme utile, et comment l'obtenir.

Les réponses à ces questions peuvent aider à mettre en place les processus et les outils dont on aura besoin pour recueillir l'information. Ainsi, si le public cible d'une stratégie de diffusion est un syndicat de la province voisine B, il devra avoir connaissance de tous les éléments de la conception et de l'exécution du projet, ainsi que des leçons qui en ont été tirées par le syndicat de la province A. Les « points d'apprentissage » peuvent leur être transmis au fur et à mesure de la progression du projet (au lieu d'attendre son achèvement), et si possible par un bulletin électronique. Par contre, si le public cible est le ministère chargé des questions transnationales, on pourra choisir d'attendre la fin du projet pour déceler les questions spécifiques qui intéresseront le ministère et les lui transmettre par lettre détaillée.

Si l'intervention est en rapport avec une politique ou un programme lancé par un ministère, la cible principale peut être constituée par les fonctionnaires des départements gouvernementaux à d'autres niveaux ou dans d'autre pays de la région. Dans ce cas, on peut choisir de s'informer sur les forums réguliers d'échange d'informations auxquels participent les pouvoirs publics et se demander si une session d'échanges de cette nature serait possible lors d'un de ces forums.

Rappelez-vous que la diffusion n'implique pas toujours de rédiger un long rapport, de l'imprimer avec une couverture brillante et de l'expédier par courrier postal à un coût élevé. Elle peut revêtir des formes multiples, telles que les réunions en tête à tête, les sessions de partage d'informations, les produits multimédias, les publications ou le bouche-à-oreille.

La diffusion n'implique pas nécessairement de rédiger un long rapport, de l'imprimer et de l'expédier. Elle peut consister en un partage de points d'apprentissage sur le web, ou en un partage d'expériences à l'occasion de réunions en tête-à-tête ou de conférences.



Outil 5.18

Developing a dissemination strategy (Développer une stratégie de dissémination de l'information). Extrait du rapport sur la 2e Conférence Daphné, Bruxelles, 2006

Ce guide complet de l'élaboration d'une stratégie de diffusion inclut une liste de questions auxquelles il convient de répondre dans l'établissement d'une stratégie, ainsi que quelques recommandations courantes sur ce qui est « à faire et à ne pas faire ». Il comporte également une section consacrée au travail mené avec les médias en vue de diffuser l'information.

Des échanges intergouvernementaux de bonnes et de mauvaises pratiques sont effectués dans plusieurs régions. Un bon exemple en est l'activité REACT entreprise par le Conseil de l'Europe, qui est un outil redditionnel pour les États membres qui cherchent également à identifier les bonnes pratiques et les problèmes marquants. Bien que cet outil soit essentiellement conçu pour rassembler les enseignements acquis par les gouvernements dans le domaine de la politique générale et de la pratique pour combattre les violences sexuelles et l'exploitation des enfants, il comporte aussi quelques sections consacrées à la traite des enfants et constitue un modèle pratique d'échanges régionaux au niveau gouvernemental.



Outil 5.19

Site web du Conseil de l'Europe

Ce site web contient l'outil REACT, auquel on peut accéder sur : www.coe.int

5.6.4 Reproduire les bonnes pratiques à plus grande échelle

La reproduction des bonnes pratiques dans d'autres domaines est souvent appelée « répliation », et « redimensionnement » si elle est pratiquée à plus grande échelle. Elle consiste à appliquer l'expérience acquise en un lieu donné – par exemple une communauté, une école ou une province — en l'étendant à d'autres communautés, écoles ou provinces, voire même au niveau national. Le redimensionnement doit être effectué très soigneusement. Tout d'abord, il conviendra de se demander si le champ de l'initiative a été un facteur de sa réussite. Si l'on essaie de

La documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises joue un rôle crucial dans la réplication et l'intégration des (bonnes) expériences au-delà du champ originel des interventions (en vue d'exercer un impact maximum).

travailler à une échelle supérieure, perdra-t-on l'élément même qui a assuré sa réussite? Cela exige une analyse attentive de l'initiative, ainsi que la prise en considération du nouveau contexte envisagé. Le redimensionnement laisse également prévoir une charge accrue en matière de coordination. Si l'on n'a pas à entreprendre soi-même l'action à plus grande échelle, on devra probablement, du moins au commencement, apporter un appui et des conseils aux partenaires qui feront avancer le projet.

Une des méthodes de passage à l'échelle supérieure consiste à œuvrer à l'« intégration » des actions dans des initiatives de politique générale plus vastes. Par exemple, si l'on a élaboré un module de formation efficace pour les enseignants des écoles dans un district, on pourra ensuite travailler avec le ministère de l'Éducation ou directement avec le centre national de formation pédagogique pour intégrer ce module de formation au programme d'études de ce centre.



Outil 5.20

IPEC : *Imitation is the sincerest form of flattery* (Replication and mainstreaming) (L'imitation est la forme la plus sincère de la flatterie – reproduction et approche intégrée), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ce document donne un aperçu de l'expérience de la Phase 1 du projet TICW en matière de leçons apprises concernant la réplication et l'intégration des initiatives déjà entreprises. Il propose des exemples pratiques, ainsi qu'une série de leçons apprises au cours du projet et les conditions de la répliquabilité, dont l'engagement décisif des gouvernements et la nécessité de prendre le contexte en considération quand on se propose de répliquer certaines actions.

L'aspect le plus important qu'il convient de se rappeler est que la fin d'une initiative est en réalité le commencement de la suivante. Le résultat le plus important de la documentation des bonnes pratiques réside peut-être dans le transfert de ces pratiques – qu'elles soient liées à la politique générale ou à des initiatives de proximité – à d'autres acteurs pour leur permettre de répliquer l'expérience.

RESSOURCES MENTIONNÉES DANS LE LIVRE 5

Assurer l'appropriation et la participation	
Outil 5.1	IPEC : <i>Participatory project design to combat trafficking in children and women</i> (Planification participative de projets dans la lutte contre le travail des enfants), OIT, 2002
Outil 5.2	IPEC : <i>Peer mentoring in Bulgaria</i> (Observation et suivi par des pairs en Bulgarie), extrait de <i>Steps to the elimination of child labour in Central and Eastern Europe: Emerging good practices</i> (Pas à pas vers l'élimination du travail des enfants en Europe Centrale et de l'Est : émergence de bonnes pratiques), OIT, 2007
Outil 5.3	IPEC : <i>Putting children first: Child participation guidelines for projects to prevent trafficking in China</i> (Les enfants au premier plan : Principes directeurs sur la participation des enfants à l'attention des projets de prévention contre la traite en Chine), OIT, 2006
Outil 5.4	IPEC : <i>First-hand knowledge: Voices across the Mekong – A good practices publication</i> (Des connaissances de premier ordre : Voies à travers le Mekong – Une publication sur les bonnes pratiques), OIT, 2005
Outil 5.5	RWG-CL : <i>Learning to work together: A handbook for managers on facilitating children's participation in action to address child labour</i> (Apprendre à travailler ensemble : un guide pour les gestionnaires de projets et la participation active des enfants dans la lutte contre le travail des enfants), 2003
Outil 5.6	UNSGSVAC : <i>Children's participation: Working document for the East Asia/Pacific regional consultation</i> (La participation des enfants : Consultation régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, documents de travail), 2005
Formation et autonomisation	
Outil 5.7	Combating trafficking in children for sexual purposes (Combattre la traite des enfants à des fins commerciales), ECPAT Law Enforcement Group en coopération avec ECPAT International, 2006
Outil 5.8	IPEC : <i>Training of trainers: Guide to preparing a participatory training programme</i> , (Former les formateurs : guide à la préparation de programmes de formation participative) (CP-TING), OIT, 2006
Outil 5.9	IPEC : <i>Building the know-how (capacity building)</i> (Développement des connaissances) OIT, 2002
Outil 5.10	IPEC : <i>Guidelines for training of trainers</i> , (Lignes directrices de formation des formateurs), OIT, 2002
Processus/systèmes de suivi et d'évaluation	
Outil 5.11	IPEC : <i>Tracer study methodology manual</i> (Manuel de méthodologie pour les études rétrospectives de suivi), OIT, 2005
Outil 5.12	IPEC : <i>Monitoring plan – safe migration</i> (Plan de suivi – une migration sûre), OIT, 2007

Outil 5.13	IPEC : <i>Tools for prevention – Participatory monitoring: Guidelines for practitioners in the fight against human trafficking</i> (Outils de prévention – Suivi participatif : lignes directrices à l'attention des praticiens engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains), OIT, 2002
Documentation de l'apprentissage et partage	
Outil 5.14	UCW : <i>Combating Child Labour: Sample Good Practice Guidelines</i> (Combattre le travail des enfants : exemples de lignes directrices en matière de bonnes pratiques), 2003
Outil 5.15	IPEC : <i>TBP-MAP Guidelines on Good Practices: Identification, review, structuring, dissemination and application (Paper 4-14)</i> (MPA-PAD, Lignes directrices en matière de bonnes pratiques identification, vérification, mis en œuvre, dissémination et application (Papier 4-14)), OIT, 2003
Outil 5.16	IPEC : <i>Documentation of learning: Guidelines for project staff and partners of CP-TING project</i> (Documenter l'acquisition des compétences : lignes directrices destinées au personnel et partenaires de projet CP-TING), OIT, 2006
Outil 5.17	IPEC : <i>Meeting the challenge: Proven practices for human trafficking prevention in the Greater Mekong Subregion</i> (Relever le défi : pratiques sûres dans la prévention contre la traite des êtres humains dans la sous-région du Grand Mekong), ILO, 2008
Outil 5.18	<i>Developing a dissemination strategy</i> (Développer une stratégie de dissémination de l'information). Extrait du rapport sur la 2e Conférence Daphné, Bruxelles, 2006
Outil 5.19	Site web du Conseil de l'Europe : www.coe.int
Outil 5.20	IPEC : <i>Imitation is the sincerest form of flattery</i> (Replication and mainstreaming) (L'imitation est la forme la plus sincère de la flatterie – reproduction et approche intégrée), OIT, 2002